

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MACAYE DU 4 novembre 2025

Le quatre novembre 2025 à 20 h 30 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MACAYE s'est réuni en mairie sur la convocation de Monsieur DUBOIS Alain, Maire, affichée le 27 octobre 2025 et transmise par voie électronique le 27 octobre 2025, et sous la présidence de ce dernier.

Présents : Madame AUCHOBERRY Lorraine, Monsieur CLAVERIE Dominique, Monsieur DUBOIS Alain, Monsieur DUHART Ramuntxo, Monsieur GOUTENEGRE Jean-Michel Mme JORAJURIA Céline, Monsieur OTHARAN Thierry, Mme OXARANGO Armelle, Madame RECONDO Myriam, Monsieur SAINT-ESTEBEN Bernard, Monsieur SIMON Michel, Monsieur UHALDE Bixente

Absents :

Absents mais ayant donné pouvoir :

Excusé-e(s) : Monsieur BORDA Dominique, Mme PULL INDART Laurence, Monsieur IDIART Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Monsieur CLAVERIE Dominique

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

- Approbation du procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2025.
- Compte-rendu des délibérations 14-10-2025-70- Avenant n°1 entreprise LVTEC travaux église ; 14-10-2025-71 – Avenant n°1 entreprise ETCHEVERRIA – travaux église ; 14/10/2025-72 – Avenant n°1 entreprise SAMET BESSONART travaux église.
- Présentation d'un projet de fresque proposée par les organisateurs de Palestinaren Aldeko taldiea.
- Voirie : suite de l'opération d'ornières à boucher.
- Questions diverses.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 14 octobre 2025 à l'unanimité des membres présents

2. Compte-rendu des délibérations rattachées à la séance du 14 octobre 2025 nécessaires à la gestion de la commune :

14-10-2025-70 : Avenant n°1 LV TEC – travaux de grosses réparations à l'église et rénovation du fronton.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le montant du marché de l'entreprise LV TEC pour les travaux de grosses réparations à l'église et la rénovation du fronton fait l'objet d'un avenant selon les conditions suivantes :

Le montant du marché est modifié dans les conditions suivantes :

- La quantité du poste 1/101/2 : mise à disposition de l'échafaudage pour la phase 1 est portée de 20 semaines à 15 semaines soit une moins-value de -748,00 € HT.
- La quantité du poste 1/102/2 : mise à disposition de l'échafaudage pour la phase 2 est portée de 10 semaines à 6 semaines soit une moins-value de 1 645,60 € HT.

La moins-value totale s'élève à sa somme de - 2 393,60 € HT soit - 2 872,32 € TTC

Le montant initial du marché s'élevait à 32 754,84 HT soit 39 305,81 € TTC

Le nouveau marché s'élève donc à la somme de 30 361,24 € HT soit 36 433,49 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal , à l'unanimité des membres présents:

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant proposé par l'entreprise LV TEC.

3. 14-10-2025-71 : Avenant n°1 ETCHEVERRIA – travaux de grosses réparations à l'église et rénovation du fronton.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le montant du marché de l'entreprise ETCHEVERRIA pour les travaux de grosses réparations à l'église et la rénovation du fronton fait l'objet d'un avenant selon les conditions suivantes :

Le montant du marché initial est modifié suivant les devis en date des 1^{er} et 22 septembre 2025 joints en annexe, dans les conditions suivantes :

- Une plus-value est accordée, pour la dépose de l'ensemble des arétiers bâtis, la réalisation des tranchis d'arétiers, d'un montant de 2 690,00 € HT.
- Une plus-value est accordée, pour la fourniture et pose de fenêtre et porte d'entrée, d'un montant de 4 310,00 € HT.

La Plus-value totale s'élève à sa somme de 6 820,00 € HT soit 8 184,00 € TTC

Le montant initial du marché s'élevait à 126 083,98 HT soit 151 300,78 € TTC

Le nouveau marché s'élève donc à la somme de 132 903,98 € HT soit 159 484,78 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant proposé par l'entreprise ETCHEVERRIA.

4. 14-10-2025-72 : Avenant n°1 SAMET BESSONART – travaux de grosses réparations à l'église :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le montant du marché de l'entreprise SAMET BESSONART pour les travaux de grosses réparations à l'église et la rénovation du fronton fait l'objet d'un avenant selon les conditions suivantes :

Le montant du marché initial est modifié dans les conditions suivantes :

- Le poste 4/204 « remplacement de la raie métallique » est supprimé.

La moins-value s'élève à la somme de – 1 350,00 € HT soit – 1 620,00 € TTC.

Le montant initial du marché s'élevait à 12 570,00 HT soit 15 084,00 € TTC

Le nouveau marché s'élève donc à la somme de 11 220,00 € HT soit 13 464,00 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant proposé par l'entreprise SAMET BESSONART.

5. Présentation d'un projet de fresque proposée par les organisateurs de Palestinen Aldeko taldea.

Le projet de fresque communiqué par le collectif pour la Palestine, est présenté.

Le souhait de ce collectif est que cette fresque soit peinte sur un mur extérieur du bâtiment du mur à gauche et soit visible en permanence après la manifestation organisée le 15 novembre 2025.

Après discussion et par respect du principe de neutralité politique, la fresque devant apparaître sur un bâtiment communal, le conseil municipal à la majorité des membres présents, décide de ne pas autoriser la réalisation de cette fresque sur le mur à gauche de manière permanente.

Par contre, l'assemblée autorise la réalisation de cette fresque de manière provisoire avec retrait à la fin de la manifestation.

6. Voirie : suite de l'opération d'ornières à boucher.

Une séance de bouchage de trous par des conseillers municipaux, sera organisée avant la fin de l'année.

7. Questions diverses.

- Présentation du tableau des opérations éligibles aux subventions DETR et DSIL pour 2026.

Par ailleurs, il reste un reliquat de fonds de concours de la CAPB de 20 000 euros. Discussion pour voir comment utiliser cette aide. A voir l'éclairage du fronton qui peut aussi être subventionné par TE64.

- Lotissement URTSU :

* Sylvain Jouhannet a été reçu pour l'attribution du quatrième lot mais son projet est repoussé parce qu'il va partir pendant un an au Canada. Ceci est incompatible avec le délai imposé pour le dépôt de permis de construire.

* Mr Barjou a été reçu, il présente de meilleures garanties pour l'achat du quatrième lot. Avis favorable de l'assemblée.

- Réflexion sur le service de contrôle des travaux après obtention d'un permis de construire, proposé par la CAPB.

<u>Signature du Maire :</u>	<u>Signature du secrétaire de séance :</u>
-----------------------------	--